



## Epilogue sans surprise

*Ce conseil d'administration du 20 juillet 2011 devait principalement approuver (ou pas) le projet de contrat d'objectifs ONF-ETAT-COFOR 2012-2016. Et sans suspens le contrat 2012-2016 est approuvé par le Conseil d'Administration de l'ONF malgré une opposition farouche et unanime de tous les représentants des personnels (fonctionnaires et ouvriers).*

Les COFOR, signataires à part entière du présent contrat ont été un peu bousculées par les déclarations des administrateurs représentant les personnels et elles n'ont pas tellement apprécié.

Les COFOR disent avoir signé pour défendre le régime forestier et marquer leur confiance à l'ONF. Elles obtiennent, il est vrai, en contrepartie d'entrer dans la gouvernance de l'ONF avec le comité consultatif de la forêt communale (*émulation du conseil d'administration*) et parlent déjà d'aller voir ce qui se passe jusqu'au niveau des UT.

Elles acceptent également le paiement d'une taxe de 2 €/ha (soit une recette supplémentaire de 5,6 M€/an pour le gestionnaire ONF) et préviennent qu'elles seront vigilantes sur le maillage territorial et la gestion de la forêt communale, à travers la comptabilité analytique notamment. Bref les COFOR se paient un peu de l'ONF, à bon compte, et on ne pourra rien leur refuser !

L'ONF fait le gros de l'effort par :

- une optimisation de ses recettes de près de 40% sur ces principaux domaines d'activité (bois, travaux, chasse, concessions)
- une augmentation de la marge des activités concurrentielles pour arriver à une marge nette positive,
- une baisse de près de 700 ETP sur la durée du contrat,
- la vente de maisons forestières inutilisées (70 M€)
- une baisse annuelle de ses frais généraux de 2%
- l'acceptation de la RGPP, du CAS pensions, bref de tout ce que les Tutelles imposent.

L'Etat

- maintient un versement compensateur de 120 M€
- accepte de payer les MIG à leur coût complet
- Crée deux MIG supplémentaires pour 25,5 M€/an

Finalement, tout le monde, hormis les Personnels, semble content :

- le Président du Conseil d'Administration y voit la reprise de certaines idées de son rapport,
- les COFOR qui s'en sortent bien avec une taxe à l'hectare qu'elles répercuteront sur les taxes locales (*c'est le contribuable qui paiera !*),
- les Tutelles qui ont mis un nouveau tour de vis à l'opérateur ONF,
- le Directeur Général qui a son contrat,

Avec comme point commun de satisfaction de l'ensemble des signataires le fait que l'ONF reste un EPIC avec un régime dérogatoire.

Le seul bémol viendra de la FNB (*les acheteurs*) qui trouve que la clientèle de l'ONF n'a pas la place qu'elle mérite dans ce contrat et s'abstiendra au prétexte qu'elle souhaiterait revenir vers plus de vente de bois sur pied, à la mesure, dans le cadre des contrats d'approvisionnement.

Finalement encore, seuls les Personnels sont mécontents et craignent pour l'avenir de l'ONF, avec de telles contraintes (*mais cela ne semble pas affecter beaucoup nos Tutelles ou nos partenaires*). Fait nouveau cependant qui devrait inquiéter : tous les représentants des personnels y compris les cadres (EFA/CGC) ont voté contre ce projet de contrat !

Le seul qui paraisse tout de même un peu embêté de n'avoir pas grand-chose à offrir aux Personnels est le Directeur Général, qui, en l'absence de volet social annonce cependant :

- la mise en place du NES B administratif dès 2011 (promis depuis 2010)
- la mise en place du NES B technique de 2012 à 2016
- confirme le recrutement de 25 CATE par an
- parle de « mesures spécifiques » de requalification de C en B administratif (nous craignons cependant que ces mesures soient de très faible ampleur)
- évoque la convergence indemnitaire
- et jure devant le Conseil qu'il se « roulera par terre » tant qu'il n'obtiendra pas un nouveau taux de PSR pour les adjoints administratifs. (l'augmentation des 880 € est le résultat d'une négociation de 2010 du SNPA FO)

Le NES B administratif devrait être financé avec les retours catégoriels (mesures RGPP) de 2011 et le NES B technique, progressivement de 2012 à 2016, par les retours catégoriels + une dotation exceptionnelle de 2,8 M€ (1.4 M€ en 2012 et 1.4 M€ en 2013) qui viendrait compenser l'absence de retours catégoriels 2010 (2,4 M€).

Le prix de tout cela est la fusion du corps des SA, puis ensuite la fusion du corps des Attachés d'Administration dans des corps interministériels avec délégation de gestion pleine et entière à l'ONF, la fusion des corps de techniciens TOF avec TSF, (dans la droite ligne de la politique gouvernementale de fusion des corps de fonctionnaires, encore une mesure RGPP).

Le SNPA, à travers sa déclaration (*en annexe*) a dit tout ce qu'il pensait de ce contrat et a mis en garde les signataires sur les conséquences qu'auront inmanquablement l'application des mesures du contrat sur les conditions de travail et la santé des personnels.

## **Risques psycho-sociaux**

Ce point a été ajouté en dernière minute à l'ordre du jour du CA et il est tristement d'actualité, puisqu'un 4<sup>ème</sup> suicide d'agent est survenu ce matin 20 juillet en Auvergne. Une minute de silence sera d'ailleurs respectée en début de séance à la mémoire des 4 collègues qui se sont donnés la mort depuis 1 mois.

Le Directeur Général présente le dispositif qu'il entend mettre en place pour la prévention des risques psychosociaux à savoir :

- le doublement du nombre des assistantes sociales
- le renforcement des cellules sociales territoriales
- la création d'un service de proximité à l'intention des RUT et des AP,
- la nomination d'un Inspecteur hygiène et sécurité au niveau du Siège

Le Conseil d'Administration a voté la création du CHSCT qui rentrera en vigueur à la fin de cette année.

Le SNPA, en réponse à ce dispositif, a fait valoir que s'il était louable de se préoccuper d'améliorer les conditions de travail des Personnels, ce à quoi le nouveau contrat ne nous prépare guère, il convenait aussi de déterminer les raisons de la dégradation de ces conditions de travail.

Les réorganisations, fonctionnelles et ou géographiques successives, les pertes de repères, sont autant de facteurs de stress. Le SNPA a également pointé du doigt la faiblesse des outils informatiques, non aboutis, ainsi que les surcharges de travail qui ont des conséquences importantes sur la santé des Personnels.

*En conclusion un Conseil d'Administration, malheureusement sans surprise, qui entérine un nouveau contrat d'objectifs, avec lequel il va falloir vivre ou survivre, dans une logique d'efficacité financière, et qui continue de présager, pour le SNPA, un bien sombre avenir pour l'ONF.*

## **Déclaration du SNPA au Conseil d'Administration du 20 juillet 2011 Contrat d'objectifs 2012-2016**

La séance du Conseil d'Administration de ce jour laissera certainement et malheureusement un goût d'amertume et un sentiment profond de colère aux Personnels, car, après tant d'années d'efforts, le projet de contrat qui nous est présenté porte en germe l'acte de décès de notre Etablissement.

Sur le fond, que nous impose ce contrat ?

De faire plus, toujours plus et bien trop, pour notre sauvegarde, en regard de la baisse des moyens, notamment humains, à laquelle nous sommes soumis et qui garantit juste que nous ne pourrions pas faire tout ce qui nous est demandé.

Aujourd'hui avec le projet de contrat d'objectifs pour la période 2012-2016 nous assistons à une fin et à une continuité.

La fin de tout espoir, j'allais dire d'illusion, de pouvoir travailler sereinement.

La continuité du dogme de la RGPP qui impose, après les 1700 suppressions de postes de ces dix dernières années, une nouvelle vague de diminution des effectifs à hauteur de 700 ETP dans une même stratégie d'étouffement de l'Etablissement que celle déjà exercée depuis 2002. Dans le même temps les effectifs des autres opérateurs publics augmentaient en moyenne de 4,9% par an (source commission des finances de l'Assemblée Nationale). La création de 140 postes de contractuels de droit privé est ressentie comme une provocation et une attaque au régime dérogatoire des personnels.

Le contrat ne fait pas état, comme prévu initialement, des efforts produits par l'ONF depuis 10 ans, gommant ainsi la gestion de l'ONF basée sur une volonté d'équilibrer ses budgets annuels successifs. Au prix de ces efforts, la mémoire de l'Etat est un encouragement à l'irresponsabilité.

Une fin de non-recevoir des propositions émises par les Personnels lors des réunions des groupes de travail évoqués dans le rapport de présentation du contrat. C'est vrai nous avons beaucoup échangé avec notre Directeur Général et la DRH au cours de ces différentes rencontres, mais il n'en reste pas grand-chose au final et rien ou presque en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

La fin de toute logique, voire de tout bon sens :

Comment faire progresser certaines recettes de 65 % ou même de 25% avec des effectifs en baisse de plus de 7%, tous secteurs confondus. Par quel coup de baguette magique, dans un Etablissement dont la principale force est soi-disant ses Personnels ?

Et c'est bien la question fondamentale qui pèse sur la faisabilité de ce contrat. Car on peut tout imaginer, tout échafauder, encore faut-il pouvoir le réaliser !

Rappelons aussi que le chiffre d'affaires (hors autres produits) 2002 était de 450 M€, de 555 M€ en 2010 avec une ambition que je qualifierai d'irréaliste puisque celle-ci fait état d'un montant de 782 M€ pour 2016 soit une progression de 40 % sur la durée du contrat.

Et puisqu'à de nombreuses reprises, c'est la volonté des Tutelles qui nous est opposée afin de censurer telle ou telle proposition que nous portons, c'est à elles que je m'adresse afin d'apporter une réponse précise à cette simple question ?

Comment fait-on ?

Je pense d'ailleurs que la réponse pourra intéresser nombre d'entreprises du secteur privé qui ne résolvent pas mieux l'insoluble équation de faire plus avec moins !

Moins de moyens mais aussi moins de commandes. En effet quelques chiffres donnent le tournis et certains « prédicateurs » semblent avoir la mémoire courte et la certitude aveugle que tout risque de crise économique est durablement écarté !

C'est une fin probable de notre Etablissement, tel que nous le connaissons aujourd'hui, que nous nous apprêtons à vivre au cours des prochaines années si rien n'est fait pour amender ce contrat. Car il est, à notre sens, irréaliste et irréalisable.

Pourtant l'ONF est viable ! Encore faut-il lui laisser les moyens de fonctionner et de se développer. Encore faut-il qu'il soit respecté et rémunéré pour les services rendus, tant sur le plan sociétal qu'environnemental.

Les finances de la France sont, nous le savons bien, dans une situation très difficile mais étrangler ainsi sur l'ONF, un opérateur utile, garant d'une politique forestière nationale et qui grâce à tous les efforts qu'il a déjà consenti, ne coûterait finalement qu'une dizaine de millions d'euros par mauvaise année au Budget de l'Etat, ne permettra pas, de toutes les façons, à la France de conserver une notation triple A, s'il devait advenir qu'elle soit reconsidérée.

Il existait et il existe toujours une autre voie, celle d'une filière bois, source et vivier de très nombreux nouveaux emplois, à raison qu'on l'aide à se structurer et se développer. Qui mieux que l'ONF, sans intérêts partisans, peut le faire ? Alors pourquoi ne pas le faire ?

Mais « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ». Pourtant, si la santé financière de l'ONF n'est pas très bonne, les causes sont à rechercher avant tout dans les surcoûts financiers imposés par l'Etat au cours du contrat qui se termine.

Et contrairement à ce que peut laisser croire la présentation du contrat les contributions de l'Etat pour 2012 estimées à 196,1 M€, ne bénéficient pas, pour bonne part, à l'ONF directement, mais à la forêt et essentiellement pour la gestion des forêts des collectivités.

Et là aussi la pilule est amère, car il semble permis de s'interroger sur l'attitude de ceux qui, d'un côté, décrivent les effets néfastes des suppressions de postes, de terrain notamment et d'un autre côté, signent un contrat qui supprime 700 ETP à l'ONF. Certains méandres de la politique sont incompréhensibles et douloureux aux Personnels que je représente.

Aujourd'hui, au travers de ce projet de contrat d'objectifs, l'Etat ne semble pas avoir compris le rôle que joue l'ONF et celui qu'il pourrait jouer avec quelques euros supplémentaires et une liberté de moyens dans un espace raisonné et raisonnable de valeur ajoutée.

Au contraire, il va falloir, abandonner certaines missions. Mais cette adéquation des missions aux moyens, apparemment salvatrice, est au contraire un « pis-aller » et une menace auxquels nous devons nous opposer.

Permettre à contrario, un rôle accru de l'ONF, dans l'esprit du discours d'Urmatt, dont nous avons cru comprendre que nos partenaires des communes forestières se revendiquaient pleinement, sous l'impulsion de M. le Président du Conseil d'Administration, est une des voies de croissance de la filière bois. Cela nécessite seulement quelques moyens supplémentaires mais surtout pas une révision à la baisse et « à creux de vague » de la voilure de l'Etablissement chargé, en théorie, de porter cette volonté de développement.

Et quelles en seront les conséquences ?

Abandonner des missions, c'est moins d'ONF dans la filière bois et dans le domaine environnemental. C'est se condamner à s'effacer, devant d'autres acteurs, c'est un coup porté à la politique forestière française, et c'est surtout un désengagement de l'Etat, dont la volonté semble être de vouloir mettre un terme à l'ONF créé en 1966.

Certes, le contrat garantit, dans les termes, le statut de l'ONF et son régime dérogatoire pour les personnels. Mais qui empêcherait l'Etat, dans un an ou deux, de voter une loi mettant fin à l'EPIC et au régime dérogatoire, sous prétexte qu'il ne respecterait pas la maquette financière qui lui est imposée. Le rapport de Bercy est des plus inquiétants sur ce sujet !

Et puis enfin, il va falloir vivre au quotidien avec ce nouveau contrat et je ne voudrais pas terminer mon intervention sans parler des Personnels de l'Office National des Forêts.

L'absence de tout volet social dans ce projet de contrat leur fait bien comprendre qu'ils n'ont plus rien à en attendre. En retour, n'espérez pas leur adhésion. Vous ne l'aurez pas !

Car la déception et la colère sont grandes : tous les groupes de travail, soi-disant outils de la construction d'un contrat participatif n'ont servi à rien. Pire, il faut se faire violence pour ne pas y voir un « écran de fumée », chargé de faire diversion pendant que le match se jouait ailleurs, avec ses 700 suppressions d'emploi, et la volonté de ne rien « lâcher » aux Personnels.

La tenue de ces groupes de travail, par leur nombre et leur intensité, pourrait laisser à penser que le dialogue social est renoué à l'ONF. Avoir tout « jeté aux orties » est un coup violent qui risque fort de bloquer net le fragile retour au dialogue social dans l'Etablissement.

Ce contrat est le plus mauvais exemple « de la prise en compte des attentes sociales des personnels » tous statuts confondus.

Pour tout remerciement et considération : les retours RGPP sur les suppressions de poste et un audit socio-organisationnel.

En matière de retour sur les mesures RGPP, l'Etat n'est pas un modèle du respect de la parole donnée et « chat échaudé craint l'eau froide » : le retour catégoriel 2010 devait être de 2,4 M€ et dans les faits il a été de 0. Qu'en sera-t-il pour 2011 et pour les années suivantes ?

La douche est encore un peu plus froide, quand on découvre dans « le Monde » du mardi 12 juillet dernier, les retours catégoriels des différents ministères, et notamment celui du Ministère des finances qui s'attribue généreusement un taux de 64 %, alors que le plafond est de 50%.

L'audit socio-organisationnel quant à lui, devient inutile, ou à tout le moins suspect, s'il n'est que l'instrument d'une acceptation passive des Personnels à un projet qu'ils ne partagent pas et qui les broient tant sur le plan de la reconnaissance, que des conditions de travail.

Enfin, doubler le nombre des médecins au chevet d'un malade n'est sûrement pas un signe de la bonne santé du patient ou le gage certain de sa survie ...

Les personnels sont à saturation, nous l'avons déjà signalé à de nombreuses reprises et nous souhaitons que l'ONF n'en vienne pas à détenir, un jour, de sinistres records.

Il semble bien, en conclusion, que ceux qui s'apprêtent à signer le futur contrat d'objectifs n'aient pas mesuré, dans toute leur ampleur, les conséquences possibles de ce que serait l'application de telles mesures.

C'est pourquoi nous demandons une révision du projet du contrat 2012-2016, qui est inacceptable pour les personnels, inacceptable pour l'ONF et inacceptable pour la Forêt.

